



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2025_19
AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE BOURG DE CHAMPIGNE – DEMANDE
DE SUBVENTION – COMPLEMENT D'INFORMATIONS**

L'an deux mil vingt-cinq, le 8 avril, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 2 avril 2025, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :.....43
Conseillers présents :.....30
Pouvoir(s) :.....8
Votants :.....38

Conseillers présents :

LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, BERNIER Catherine, BURON Christelle, PAULY-MOREAU Noémie, FRANCOIS Marie-Jeanne, BOUDET Marie-Christine, FOUIN Dominique, JAMIN Grégoire, THEPAUT Michel, NOILOU Jean-Claude, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, PERTUISEL Roselyne, RIVENEAU Annie, BERTIN Jérémy, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, CHATILLON Jean-Yves, GUILLOT Jean-François, BESSON Bernard, LEMAIRE Hélène, BRIAND Tony, DESPORTES Philippe, GOURMEL Jacques, HUET Christian,

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

MASSEROT Christian a donné pouvoir à JAMIN Grégoire, CHABIN Nathalie a donné pouvoir à BERNIER Catherine, FOUIN Marion a donné pouvoir à LANGLAIS Véronique, RICHARD Maud a donné pouvoir à RIVENEAU Annie, LEOST Marie-Hélène a donné pouvoir à BOURRIER Alain, BODIN Freddy a donné pouvoir à LEMAIRE Hélène, AUBRY François a donné pouvoir à LAURIOU Jean-Yves, POLPRÉ Charlene a donné pouvoir à PAULY-MOREAU Noémie,

Conseillers absents :

MARTIN Alain, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, FLAMENT Sophie, BOULLIER Marine, GABET Maryvonne,

Secrétaire de séance :

Tony BRIAND

DELIBERATION N°DCM2025_19
**Aménagement de la traversée de bourg de Champigné – Demande de
subvention – Complément d'informations**

Rapporteur : Véronique LANGLAIS

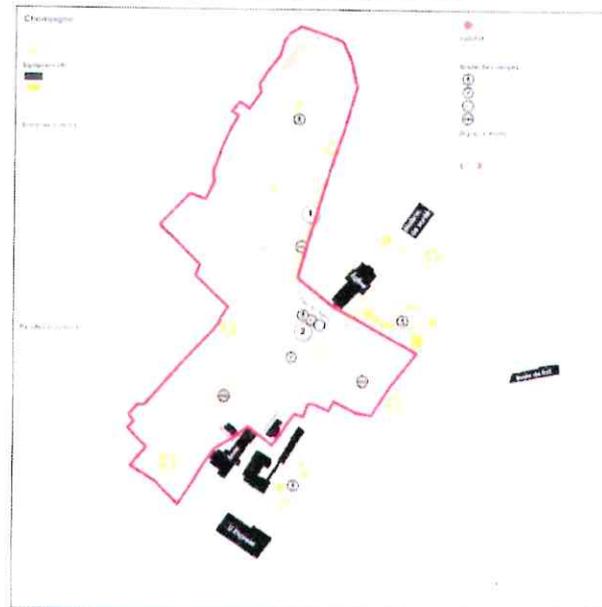
Dans le cadre de l'Opération de Requalification du Territoire (ORT) et du programme Petites Villes de Demain (PVD), la collectivité s'est engagée à agir sur son territoire au travers, notamment, de secteurs dits prioritaires.

Le cœur de bourg de la commune déléguée de Champigné fait partie des d'interventions prioritaires de l'Opération de Revitalisation du Territoire.

Des enjeux urbains spécifiques ont été identifiés pour ce secteur dans l'ORT :

- Traiter l'épicentre de la désaffection comme catalyseur de revitalisation,
- Limiter les conflits d'usage entre voitures et piétons,
- Réfléchir à l'implantation de respirations végétales,
- Revaloriser les rues depuis la place de l'église,
- Valoriser les cheminements pour jouer les synergies entre petits commerces et le Super U,
- Préserver la concentration commerciale autour de la place en travaillant sur la mise en sécurité et la pacification des espaces publics

Figure 28 Plan prioritaire aménagement urbain Bourg de Champigné



Par ailleurs des enjeux techniques et environnementaux ont également été mis en lumière :

- Des réseaux Eau Pluviale (EP)/ Eau Usée (EU) majoritairement en unitaire sur ce même périmètre sont encore présents,
- Cette configuration entraînant une surcharge de la station d'épuration qui se trouve parasitée par les eaux claires.

Enfin, un évènement est venu compléter la liste des enjeux : l'adaptation aux changement climatique. En effet, les pluies diluviennes de juin 2021 ont entraîné le débordement du Piron inondant une partie du périmètre prioritaire de la commune déléguée de Champigné.

DELIBERATION N°DCM2025_19
AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE BOURG DE CHAMPIGNÉ
SUBVENTION – COMPLEMENT D'INFORMATIONS

Pour plus de cohérence et d'efficacité, la collectivité a souhaité mener simultanément :

- les études relatives au projet permettant de réduire la vulnérabilité du bourg aux inondations portées avec le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR),
- les études de la requalification du périmètre mentionné au sein de l'ORT en identifiant un sous-secteur d'intervention prioritaire : la RD 768 et ses abords.

Pour engager opérationnellement le projet de traversée de bourg de Champigné, par délibération du Conseil Municipal du 10 mars 2023, la commune a autorisé la signature du mandat d'études préalables avec ALTER Cités.

Dans le cadre de ce mandat d'étude, par délibération du Conseil Municipal du 13 novembre 2023, une équipe de maîtrise d'œuvre (Résonance/TPFI) a été retenue pour réaliser un plan guide.

Le scénario d'aménagement envisagé a été présenté et approuvé en Conseil Municipal du 12 novembre 2024. Par cette même délibération Madame La Maire a été autorisée à porter ce scénario d'aménagement en concertation.

La réalisation de ces travaux nécessite le soutien de l'Etat. Ainsi, des dossiers de demande de subventions ont été déposés et notamment :

- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Pour la complétude de ces dossiers, il convient d'apporter des précisions par délibération sur l'estimation financière du projet.

Au stade de l'élaboration du scénario, l'estimation du projet et le plan de financement se décompose comme suit :

DELIBERATION N°DCM2025_19
 AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE BOURG DE CHARENTAIS
 SUBVENTION – COMPLEMENT D'INFORMATIONS

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
 Reçu en préfecture le 11/04/2025
 Publié le
 ID : 049-200084903-20250408-DCM2025_19-DE



DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX			
LOT VRD		DETR	566 294 € 35%
	Travaux préparatoires	DSIL	566 294 € 35%
	Préparation		
	Investigations complémentaires	<i>Région - Fonds de revitalisation des centres villes</i>	150 000 € 9%
	Démolitions	<i>Département - Soutien aux investissements des communes</i>	100 000 € 6%
	Réseaux		
	1 117 474 €	<i>Département - Sécurité</i>	38000 2%
	Terrassements préalables	<i>Département - Convention</i>	280 000 € 17%
	Terrassements		
	Revêtements	<i>Autofinancement</i>	483 689 € 30%
	Réglage du fond de forme		
	Reprofilage		
	Pavage		
	Enrobés		
LOT PAYSAGE			
	Signalisation		
	Mobilier urbain		
	Terrassement		
	Préparation du sol		
	105 162 €		
	Régalage de terre végétale		
	Préparation de la terre végétale		
	Paillages et Bâches		
	Fourniture et pose de paillage		
	Fourniture de végétaux		
ALEAS	61 132		
Sous total travaux	1 283 768 €		
PRESTATIONS INTELLECTUELLES			
1- MANDAT D'ETUDES (plan guide)			
	Etudes hydrauliques et etudes environnementales		29 000 €
	Géomètre		16 000 €
	Architecte-Urbaniste-Paysagiste		40 000 €
	Bureau d'études VRD		15 000 €
	Communication-concertation		6 000 €
	AMO aménageur		10 000 €
	Sous-total prestations intellectuelles Plan guide		116 000 €
2- MANDAT TRAVAUX			
	Géomètre		5 490 €
	Analyses de sols		3 660 €
	Etudes environnementales		3 203 €
	Etudes hydrauliques		3 660 €
	Honoraires de maîtrise d'œuvre		110 034 €
	CSPS		4 575 €
	AMO aménageur		68 653 €
	Communication-concertation		2 288 €
	Publicité		915 €
	Divers et imprévus		9 150 €
	Diagnostic Archéologique		6 588 €
	Sous-total prestations intellectuelles Travaux		218 215 €
	Sous total Prestations intellectuelles (1+2)	<i>Autofinancement</i>	483 689 € 30%
	334 215 €		
TOTAL HT	1 617 983 €	TOTAL HT	1 617 983 € 100.0%

DELIBERATION N°DCM2025_19
AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE BOURG DE CHAMPAGNE – DEMANDE DE
SUBVENTION – COMPLEMENT D'INFORMATIONS

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

CHAMPAGNE – DEMANDE DE
ID : 049-200084903-20250408-DCM2025_19-DE



- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champagné, le 11 avril 2025

Maryline LÉZE
Maire des Hauts-d'Anjou



Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 11 avril 2025

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 11 avril 2025

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

DELIBERATION N°DCM2025_19
AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE BOURG DE CHAMPIGNÉ – DEMANDE DE
SUBVENTION – COMPLEMENT D'INFORMATIONS

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

CHAMPIGNÉ – DEMANDE DE
ID : 049-200084903-20250408-DCM2025_19-DE



Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération DCM20200707-05 du Conseil Municipal du 7 juillet 2020 engageant la commune dans une démarche de contractualisation dans le cadre d'une Opération de Revitalisation du Territoire
Vu la labellisation des Hauts d'Anjou au titre du programme des Petites Villes de Demain par la Préfecture du Maine et Loire le 11 décembre 2020
Vu l'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2020 n°4 relatif au projet de travaux de restauration des milieux aquatiques du bassin versant du Piron présenté par le SMBVAR en vue de la déclaration d'intérêt général des travaux au titre de l'article L 211-7 du code de l'environnement et la délivrance de l'autorisation environnementale permettant leur exécution au titre de l'article L 181-1 dudit code.
Vu l'arrêté DIDD-BPEF-2021 n°181 du 28 juin 2021 déclarant d'intérêt général les travaux de restauration des milieux aquatiques sur le territoire du bassin versant du Piron et autorisant leur exécution,
Vu la délibération DCM20210216-05 du 16 février 2021 donnant un avis favorable à l'enquête publique en vue de la déclaration d'intérêt général des travaux de restauration des milieux aquatiques du bassin versant du Piron présenté par le SMBVAR,
Vu la délibération DCM2023_12 du Conseil Municipal du 7 mars 2023 approuvant la convention de programmation opérationnelle relative à l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement avec ALTER,
Vu la délibération DCM2023_15 du Conseil Municipal du 7 mars 2023 autorisant la signature du mandat d'études préalables avec ALTER Cités pour la requalification de la traversée de bourg de Champigné,
Vu la délibération DCM2023_85 du Conseil Municipal du 19 septembre 2023 relative à l'étude multithématique pour la restauration de l'hydromorphologie du Piron en milieu urbain et l'approbation de fiches actions portées par la commune,
Vu la délibération DCM2023_99 du Conseil Municipal du 7 novembre 2023 désignant l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la traversée de bourg de Champigné et le déploiement de nouveaux secteurs d'habitat,
Vu l'avant-projet du SMBVAR relatif au scénario d'aménagement du Piron retenu en Comité de Pilotage du Jeudi 18 avril 2024 en présence de l'ensemble des partenaires
Vu la délibération DCM2024_108 du Conseil Municipal le 12 novembre 2024 relative à la présentation du scénario d'aménagement envisagé et autorisant Madame La Maire à porter ce scénario d'aménagement en concertation,

Considérant l'avis favorable de la réunion de délégation Urbanisme et Aménagement du 27 mars 2025

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De réaffirmer son approbation du projet d'aménagement de la traversée de bourg de Champigné.
- D'approuver l'estimation du projet d'aménagement de la RD 768 et ses abords indiquée ci-dessus.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à solliciter toute subvention à tout organisme financeur, et notamment la DETR et la DSIL, au taux maximum pour le financement de cette opération.